



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/714

Lancement de l'opération n° 60068020 " vidéosurveillance - Renouvellement équipement 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20018.

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/714 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60068020 " VIDEOSURVEILLANCE - RENOUELEMENT EQUIPEMENT 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20018.

(DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « vidéosurveillance – renouvellement équipement », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « conservation du patrimoine sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20018.

Le système de vidéosurveillance de la Ville de Lyon a pour finalité légale la protection des personnes et des biens, des bâtiments publics, la prévention des actes terroristes et du trafic de stupéfiants.

Lyon est déjà une ville très engagée sur les questions de tranquillité et d'apaisement des espaces publics avec des moyens humains importants tant en police municipale qu'en prévention de la délinquance. La vidéo surveillance s'inscrit dans le large panorama des outils à disposition de la collectivité, et vient compléter les forces humaines sur le terrain. A ce jour, le dispositif vidéo apporte une aide souvent déterminante à l'élucidation des délits. Il est donc essentiel de maintenir un état de fonctionnement optimal du système déployé pour garantir son efficacité.

Aujourd'hui, le système de vidéo de la Ville de Lyon est composé de 569 caméras sur l'espace public et de 636 caméras réparties dans 53 bâtiments communaux. Les enregistrements sont stockés sur 52 serveurs répartis dans 20 locaux techniques sur l'ensemble du territoire Lyonnais. Le réseau IP dédié à la vidéo comprend 40 commutateurs, 1 pare-feu et 1 serveur pour en assurer la sécurité.

Que ce soit le matériel vidéo ou les équipements de réseau, ces deux volets sont fortement impactés, aussi bien, par les problématiques d'usures que par l'obsolescence des technologies utilisées.

L'objectif poursuivi est de maintenir une qualité de service maximale, telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Aussi, l'ambition, portée par le Plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, sur la thématique de la vidéosurveillance, est centrée sur les objectifs suivants :

- Renouvellement du matériel vidéo : Cette enveloppe permet d'assurer le renouvellement du parc de caméras (tous les 5 ans) et de réduire les interventions de maintenance curative plus lourdes financièrement ;
- Renouvellement des équipements du réseau : les 52 enregistreurs sont un élément essentiel du système vidéo. Lors d'une panne d'un enregistreur, c'est entre 16 et 32 caméras qui cessent de fonctionner simultanément. Ainsi, cette enveloppe a pour vocation de maintenir les équipements tels que les commutateurs à un haut

degré d'efficacité et de répondre aux évolutions des nouvelles technologies et aux exigences de transfert d'images vers la police scientifique ;

- Prise en charge du coût des dévoiements du réseau de vidéosurveillance: les travaux métropolitains ont des conséquences inévitables sur les dévoiements et les raccordements réseaux pour la vidéosurveillance (Part Dieu, Mermoz sud, T8, T10, etc...) ;
- Audit de sécurité réseau vidéo : suite à un audit sur la sécurité du réseau de la vidéo surveillance, réalisé en 2020, certaines recommandations sont ressorties comme prioritaires :
 - o Mise aux normes du contrôle d'accès des armureries ;
 - o Sécurisation du transport des flux vidéo provenant des caméras nomades.

A titre indicatif, la répartition de l'enveloppe, pour le prochain plan de mandat 2021-2026, se traduit, sur ces trois catégories, comme suit :

- renouvellement matériels vidéo (caméras, enregistreurs...) : 3 300 000 €;
- renouvellement équipement réseau (commutateurs...) : 1 200 000 €;
- impacts des projets d'aménagements urbains (dévoiements de réseaux...) : 500 000 €

Cette opération, estimée à 5 000 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « conservation du patrimoine sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20018.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60068020 « Vidéosurveillance - Renouvellement équipement 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine sécurité prévention 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20018.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20018, AP n° 2021-1, opération n° 60068020 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 11, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 2 100 000 €;
- 2022 : 1 000 000 €;
- 2023 : 475 000 €;
- 2024 : 475 000 €;
- 2025 : 475 000 €;
- 2026 : 475 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET